







COMMUNE DE MONTMOLLIN

MEMENTO DES DECHETS 2010

Administration communale
 Grand-Rue 6
 Tél. : 032/731'37'34
 Fax : 032/730'11'25
 E-mail : commune.montmollin@ne.ch
 www.commune.montmollin.ch

Heures d'ouverture :
 Lundi/mercredi et
 vendredi de 8h00 à 11h45
 Jeudi de 14h00 à 18h00

	<p><u>Ordures ménagères :</u> le mardi, dès 08h00. Les sacs ne doivent être sortis que le matin du ramassage.</p>		<p><u>Déchets spéciaux :</u> les produits chimiques tels que peinture, dilutifs, colles, engrais etc., ne peuvent être mis dans les sacs poubelle. Ils sont à éliminer à la STEP du SEVRE, Engollon, ouverte le 1^{er} samedi du mois de 09h00 à 11h00.</p>
	<p><u>Déchets organiques :</u> ramassage tous les lundis matin, dès 08h30, du 22 mars au 15 novembre 2010. Si le temps le permet, ramassage les lundis 1 février, 22 février et 20 décembre 2010.</p> <p>Ne glisser que des déchets organiques provenant de cuisines, jardins et gazon (sans sacs plastiques), dans les containers verts mis à disposition. Les containers privés doivent être sortis le lundi matin, en bordure de la voie publique.</p> <p>Taille de haies/arbres : les volumes trop importants sont à évacuer par vos soins et les petits volumes (max. 1m de long) sont à attacher en fagot. Aucun ramassage n'est effectué en cas de non-respect de ces règles.</p>		<p><u>Déchets encombrants :</u> 3 tournées de ramassage annuelles, les mercredis 31 mars, 30 juin et 29 septembre 2010. En dehors des tournées officielles, les déchets encombrants peuvent être éliminés à Diviza SA à Coffrane, aux frais de leur propriétaire.</p> <p>Les appareils électroniques peuvent être éliminés soit avec les déchets encombrants, soit dans un commerce de la branche, soit chez SWICO 0900/57.37.77 ou JOB-ECO SA 032/930.09.29.</p> <p>Exclus du ramassage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déchets de chantier - Batteries, pneus ainsi que les véhicules à moteur à essence (vélomoteur, tondeuses). Ils peuvent être éliminés à la carrière du Bois Rond (032/730.14.00).

Place pour le tri des déchets au chemin des Puits 11 :

Des containers sont à disposition pour éliminer : sable à chat ; porcelaine ; huile ; papier ; PET ; verre ; ferraille ; piles ; textiles.

Rappel : Seuls les matériaux listés ci-dessus peuvent être éliminés sur la place de tri communale. Il est important d'enlever tous les matériaux étrangers, de respecter les indications figurant sur les différents containers et il est strictement interdit de déposer d'autres déchets sur les lieux (ex : déchets encombrants).



Le Conseil communal insiste sur le respect des instructions de ramassage et vous remercie de votre compréhension.

Toute personne ne respectant pas ces directives devra s'acquitter de la somme de Fr. 250.- pour frais d'enlèvement.